

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1653**

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées chemin Pierre Drevet et appartenant, l'une à M. Georges Clément, l'autre à Mme Evelyne Bonhomme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'aménagement du chemin Pierre Drevet à Caluire et Cuire, la Communauté urbaine se propose d'acquérir deux bandes de terrain nu situées en bordure de cette voie et appartenant aux propriétaires suivants :

Propriétaires	Superficie des parcelles cédées (en mètres carrés)	Références cadastrales	Prix admis par les services fiscaux (en €)
M. Georges Clément	255	à détacher de AE 127 et 219	26 775
Mme Evelyne Bonhomme	36	à détacher de AE 126	3 780

En outre, la Communauté urbaine prendrait à sa charge des travaux de reconstruction d'un mur de clôture rendus indispensables par le recouplement des deux propriétés et qui sont estimés à 25 000 € ;

Vu lesdits compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** les compromis qui lui sont soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0499 le 21 janvier 2003 pour la somme de 2 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 30 555 € pour l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés d'un montant de 1 000 € et exercice 2004 - compte 615 238 - fonction 582 à hauteur de 25 000 € en ce qui concerne les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,